

**SERVICES FINANCIERS : LES LEGISLATEURS NATIONAUX FACE AU BREXIT  
ALLEMAGNE, BELGIQUE, FRANCE ET LUXEMBOURG**

**Vendredi 7 juin 2019 de 14 à 17 heures**

**Institut de droit comparé de Paris**

**28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris**

*La perspective d'un Brexit sans accord (« no deal ») a conduit certains législateurs nationaux à adopter des dispositifs destinés à favoriser la continuation des services financiers (banque, finance et assurance). L'objectif de la conférence, organisée au sein de l'Institut de droit comparé de Paris, est de dresser un état des lieux de ces dispositifs dans une perspective comparée. L'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg ont été retenus en exemples, compte tenu de l'importance des activités financières dans ces Etats.*

**14 h 00 : Accueil des participants**

**14 h 15 : Propos introductifs** – Thierry Bonneau, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

**14 h 30 : Le législateur allemand face au Brexit** – Matthias Lehmann, Professeur à l'Université de Bonn

**15 h 00 : Le législateur belge face au Brexit** – Michèle Grégoire, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

**15 h 30 : Le législateur français face au Brexit** – Antoine Gaudemet, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

**16 h 00 : Le législateur luxembourgeois face au Brexit** – Philippe-Emmanuel Partsch, Avocat associé Arendt & Medernach

**16 h 30 : Propos conclusifs** – Gérard Gardella, Secrétaire général du Haut comité juridique de la place financière de Paris